



Contrat de location d'ânes de randonnée

Ferme de Valmo'Bourricot – FOURNIER Arnaud

Le Fey Dessus

73260 LES AVANCHERS VALMOREL

N° SIRET: 49393076200015

Le responsable du groupe (le loueur)

Nom : Prénom :

Adresse

Code postal : Ville :

Tél portable joignable pendant la randonnée :

E-mail :

L'âne, son matériel et l'itinéraire

Nom(s) de(s) l(es)'âne(s)

Type de randonnée

- | | | |
|-----------------------|------------------------------------|----------------|
| <input type="radio"/> | Rando découverte (1h30 environ) : | 35 € /âne |
| <input type="radio"/> | Rando demi journée (max 3h) : | 50 € /âne |
| <input type="radio"/> | Rando journée (max 6h) : | 70 € /âne |
| <input type="radio"/> | Rando itinérante : nbre de jours : | 70 € /âne/jour |

(prix nets par âne loué)

Matériel fourni

Tapis, bât, licol, longe, carte avec les itinéraires définis pour les randonnées avec les ânes.

(En cas de perte ou de détérioration de ce matériel, un remboursement partiel pourra vous être facturé)

Itinéraire

Selon la durée de la randonnée, nous vous indiquons l'itinéraire suivant les circonstances. Nous vous conseillons mais nous ne serons être tenu responsables de votre orientation.

Assurance

Notre assurance responsabilité civile n'est engagée qu'en cas de faute inexcusable de notre part, dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs. Toutes personnes accompagnants les randonnées avec ânes ne seront pas prises en compte par notre assurance ni les enfants susceptibles de monter sur nos animaux.

Il est demandé aux randonneurs d'avoir une assurance personnelle, accidents et responsabilité civile générale.

Art.1384 du code civil : « On est responsable non seulement du dommage que l'on cause par son propre fait, mais encore de celui qui est causé par le fait des personnes dont on doit répondre, ou des choses que l'on a sous sa garde. »

Art.1385 du code civil : « Le propriétaire d'un animal, ou celui qui s'en sert pendant qu'il est à son usage, est responsable du dommage que l'animal a causé, soit que l'animal fût sous sa garde, soit qu'il fût égaré ou échappé »

Règles de sécurité

- Pour une traversée de ruisseau, tenez l'âne en bout de longe au niveau du nœud en vous mettant loin devant lui (il peut décider de sauter).
- Sur la route, vous êtes considérés comme un véhicule donc marchez à droite et respectez le code de la route.
- Le portage d'un enfant se fait sous votre entière responsabilité. Nous ne saurions être tenus responsables d'une éventuelle chute.
- Pendant vos pauses, attachez votre âne sur un support solide et surveillez votre animal afin qu'il ne se coince pas. Déchargez votre âne de ses sacs, mais laissez le bât, dessanglez un peu et n'oubliez pas de ressangler et de répartir le poids de vos sacs sur le bât avant de repartir.
- Il est strictement interdit de donner à manger à votre âne à la main et de le laisser brouter à sa guise pendant la randonnée. Vous pourrez le laisser brouter pendant les pauses.
- Soyez prudent lorsque vous passez derrière l'animal (gardez une distance respectable) et évitez les gestes brusques.
- Attention à ne pas vous faire marcher sur les pieds par l'âne, portez des chaussures de randonnée.
- Respectez votre animal, il vous respectera. Ils sont comme nous, ils ont des réactions, des humeurs et ne sont pas programmés, mais ils sont tous des randonneurs sympas !!

Conseils pour une bonne randonnée avec des ânes

- Évitez les fantaisies au départ, montrez lui avec douceur que vous connaissez les règles et que c'est vous qui le menez et non l'inverse Une fois passé le cap, l'âne vous suivra sans souci. L'âne est un herbivore, il lui faut de l'herbe - juste et uniquement - pendant les pauses. Si vous le laissez manger le long du chemin, il baissera constamment la tête et vous ne pourrez plus le diriger.
- Si votre animal s'arrête, c'est qu'il manque un randonneur, le bât glisse, l'équipement le gêne, il y a quelque chose devant ou au loin qui attire son attention (eau, pont, télécabine, VTTiste, chien, sanglier, ...), il a envie de faire ses besoins...
Si rien ne cloche, demandez lui de repartir (ALLEZ !! EN AVANT « son nom » !!) et avec une petite branche feuillue mettez une personne derrière lui. « NB : Un âne ne se tire pas, mais il se pousse. »
- Marchez devant votre âne ou à la hauteur de sa tête, il ne doit pas vous dépasser.
- N'enroulez jamais la longe autour de la main, mais tenez-la pliée sur elle-même avec un nœud au bout qui pourra vous servir d'arrêt.

Je soussigné,, assure avoir bien pris connaissance du contrat de location, des règles de sécurité ainsi que des conseils pour randonner avec un âne.

Date:

Signature: